

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : 7 novembre 2017

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle Espace 2000 de Mareuil-le-Port

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 61

Nombre de votants : 71

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Francine PICAVET, Chantal RENAUD, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Jeanine BARBAZANGES JOBERT, Marie-Louise TONON, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Sylvie PIETREMENT suppléant remplaçant Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jacky GRANDREMY, Sylvain BIZZOCCHI suppléant remplaçant Bertrand APELOIG, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Xavier DUVAT, José SANCHEZ suppléant remplaçant Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel LEBEAU suppléant remplaçant Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Patrick MARX, Eric LORiot suppléant remplaçant David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Édouard VAUTRIN donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

Mme Emmanuelle LÉTÉ donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU

M. Michel COURTEAUX donne pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

Mme Isabelle MICHELET donne pouvoir à Mme Francine PICAVET

Mme Valérie LIESCH donne pouvoir à M. Olivier VEAUX

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER

M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. Patrick MARX

Mme Catherine FONTANESI donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

Mme Odile LEMAIRE donne pouvoir à M. José PIERLOT

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Nathalie PROLA, Catherine BANDRY, MM. Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, Laurent COUVREUR, Thierry MALVAUX, Gérard CALLOT, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX, Daniel PHILIZOT et David COUTELAS.

Étaient absents les titulaires suivants : -.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

Il propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

17-289. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES.

Rapporteur : Le Président

Après présentation par le Président du contexte réglementaire du SRADDET, il est indiqué qu'une note portant proposition de la contribution de la CCPC sera adressée, pour amendement, aux membres du Conseil et débattue lors du prochain conseil.

Reporté à la prochaine séance.

17-289. DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARGNY DE LA CCPC

Rapporteur : Le Président

Après présentation par le Président et Claudia COUSIN de la demande formulée par la Commune de Margny pour quitter la CC des Paysages de la Champagne et rejoindre la CC de la Brie Champenoise, il est convenu que cette décision sera soumise au vote lors du prochain conseil qui se tiendra en décembre.

Reporté à la prochaine séance.

17-289. COMPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE / RESEAUX DIVERS

Annule et remplace la délibération n°17-086 en date du 12 avril 2017

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Voirie / Réseaux divers :

Patrick JAGER	Jean LE FOLLEZOU	Jean-Marie AUBERT
Michel COURTEAUX	Claudia COUSIN	David COUTELAS
Raphaël DELOUVIN	Jacky GRANDREMY	Herve GUEDRAT
Sylvie GUENET-NANSOT	Jean-Claude GUERINEAU	Henri GUINAND
Gérard GUYARD	Fabrice HUBERT	Jean-Claude LANZLOTH
Daniel LEBEAU	Freddy LECACHEUR	Bernard LHERMITE
Patrick MARX	Roger MIGUEL	Pascal NAILLON
Cécile OESLICK	José PIERLOT	Frédéric POMMELET
Edouard VAUTRIN	Maryline VUIBLET	

Adopté à l'unanimité.

17-289. COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Annule et remplace la délibération n°17-088 en date du 12 avril 2017

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Scolaire :

Alain FRIQUOT	Jeanine BARBAZANGES-JOBERT	Jackie BARROIS
Sylvain BIZZOCCI	Laurent COUVREUR	Didier DEPIT
Jérôme GRIVOT	Jean-Marc GUILLEMONT	Marcel GUIMET
Fabrice HUBERT	Freddy LECACHEUR	Odile LEMAIRE
Valérie LIESCH	Bernard LISCH	Thierry MALVAUX
Patrick MARX	Olivier MEUNIER	Isabelle MICHELET
Roger MIGUEL	Maryse MINOT	Cécile OESLICK
Francine PICAUVET	José PIERLOT	Laurence RIGOT
Laurence ROBERT	Sylvie GUENET-NANSOT	Olivier VEAUX
Maryline VUIBLET	Ludovic WELCHE	

Adopté à l'unanimité.

17-291. COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Annule et remplace la délibération n°17-090 en date du 12 avril 2017

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Environnement :

Fabrice HUBERT	Jackie BARROIS	Yannick AVUNDO
Frédéric CHARPENTIER	Michel COURTEAUX	David COUTELAS
Laurent COUVREUR	Marcel GUIMET	Patrick JAGER
Freddy LECACHEUR	José MIGUEL	Pascal NAILLON
Cécile OESLICK	Dominique VASSEUR-LEDRU	Olivier VEAUX

Adopté à l'unanimité.

17-292. COMPOSITION DE LA COMMISSION MOBILITE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Mobilité :

Christian BRUYEN
Catherine FONTANESI
Fabrice HUBERT
Roger MIGUEL
Marie-Louise TONON

Jackie BARROIS
Christiane FOURNY
Emmanuelle LÉTÉ
Cécile OESLICK
Olivier VEAUX

Régis COUTANT
Alain FRIQUOT
Maurice LOMBARD
Jean-Pierre URIEL
Ludovic WELCHE

Adopté à l'unanimité.

17-293. ACQUISITION DE VEHICULES DE SERVICE. LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, en vue de l'acquisition de 6 véhicules de service, soit :

- . 1 véhicule, de type citadine, pour le service Urbanisme
- . 1 véhicule de type petit utilitaire (fourgonnette de 3 ou 5 m³) pour le service SPANC
- . 4 véhicules utilitaires (2 fourgonnettes de 3 ou 5 m³ et 2 fourgons de 12 m³), pour les services techniques.

Le marché sera alloué de la façon suivante :

- . Lot 1. Petits utilitaires, avec option 1. Suivi et entretien et option 2. Motorisation renforcée
- . Lot 2. Utilitaires, avec option 1. Suivi et entretien
- . Lot 3. Citadine, dont reprise d'un véhicule Citroën Saxo, et avec option 1. Suivi et entretien.

Adopté à l'unanimité.

17-294. RECONSTRUCTION D'UN ATELIER A DORMANS. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Rapporteur : Régis COUTANT

En vue de la reconstruction du bâtiment incendié en septembre 2015, le Conseil accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études ACTIV ARCHITECTURE 51, pour un taux de rémunération de 9,5 %, fixant ainsi le montant prévisionnel de rémunération à la somme de 74 575,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

17-295. TRANSFERT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT IMPUTABLES AUX BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Dans un souci de juste répartition de la dépense, le Conseil décide de la refacturation aux budgets annexes des frais de fonctionnement, telle que détaillée ci-dessous :

1/ Dépenses de personnel administratif et technique

Il sera refacturé à chaque budget M49 le pourcentage défini du coût brut de chacun des agents ci-après listés :

Service Agent / Code budget	Eau potable			Assainissement collectif				Ass. non-collectif	
	701	706	712	702	705	706	713	709	714
F. Arriat	10%	10%	5%	10%		10%	5%		
J. Barbier				7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	50%	
S. Barthélémy				12,5%	12,5%	12,5%	12,5%		
G. Boiselle					25%				
G. Cellier					25%				
N. Jorda	7%	7%	7%	5%	5%	5%	5%		
B. Mallet					100%				
D. Poncelet	5%		5%	5%	5%		5%		5%
S. Swiatczak		30%				30%		10%	

2/ Indemnités de fonction des vice-présidents

Il sera refacturé à chaque budget M49 le pourcentage défini du coût brut de chacun des élus ci-dessous listés :

Service Elu / Code budget	Eau potable			Assainissement collectif				Ass. non-collectif	
	701	706	712	702	705	706	713	709	714
S. Guenet-Nansot				25%	25%	25%	25%		
F. Lecacheur				25%	25%	25%	25%		
M. Lombard								50%	50%
R. Miguel	33%	34%	33%						

3/ Frais de structure

Il sera refacturé à chaque budget M49 le montant forfaitaire ci-après :

Service Frais / Code budget	Eau potable			Assainissement collectif				Ass. non-collectif	
	701	706	712	702	705	706	713	709	714
Frais de gestion	4 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000 €

Adopté à l'unanimité.

**17-296. BUDGET ASSAINISSEMENT - EX-CC DES DEUX VALLEES - 705. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription de crédits pour la refacturation des frais de fonctionnement au budget principal, conformément à la délibération n°17-295.

Adopté à l'unanimité.

**17-297. BUDGET SPANC - EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 709. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription de crédits pour la refacturation des frais de fonctionnement au budget principal, conformément à la délibération n°17-295.

Adopté à l'unanimité.

**17-298. BUDGET PRINCIPAL - 700. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°5**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription d'une opération pour compte de tiers.

Adopté à l'unanimité.

17-299. PARTICIPATION POUR LA FETE DE NOEL 2017.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil fixe le montant alloué pour l'organisation de la Fête de Noël 2017 à la somme de 7,90 € par enfant scolarisé dans les Congy, Montmort-Lucy et Orbais l'Abbaye et ce, comme le faisait précédemment la CC de la Brie des Etangs.

Adopté à l'unanimité.

17-300. PARTICIPATION POUR LE PROJET DEFI LECTURE 2017.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil décide de rembourser à hauteur de 100 € par école les frais engendrés par l'organisation du projet défi-lecture qui a eu lieu en juillet 2017 dans les écoles élémentaires de Congy, Montmort-Lucy et Orbais l'Abbaye et ce, comme le faisait précédemment la CC de la Brie des Etangs.

Adopté à l'unanimité.

**17-301. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN.
PARTICIPATION FINANCIERE 2017.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil accepte de verser la participation financière pour l'année 2017, établie sur la base de 1 871 habitants présents dans le bassin versant, et qui s'élève par conséquent à la somme de 561,30 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-302. CELLULE ANIMATION DU CONTRAT GLOBAL D'ACTIONS DES BASSINS VERSANTS DU SURMELIN ET DU PETIT MORIN.
DEMANDE DE SUBVENTION, AU TITRE DE L'ANNEE 2018.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que l'autorisation de procéder aux dépenses au 1^{er} janvier 2018 avant l'arrêté attributif de subvention, pour le financement de la cellule d'animation du Contrat Global pour l'année 2018 comprenant les salaires et le forfait de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

**17-303. SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BAIZIL. ETUDES PREALABLES.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de l'opération relative au système d'assainissement du Baizil, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que pour les études préalables

Adopté à l'unanimité.

**17-304. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MAREUIL-LE-PORT.
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du projet de réhabilitation du système d'assainissement de Mareuil-le-Port, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

**17-305. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MARTIN D'ABLOIS.
DEFINITION DU PLANNING DE REALISATION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Suite à la demande des services de Police de l'eau que la collectivité priorise, pour les premières années, l'impact sur le milieu (cours d'eau, sol et nappe), la quantité d'eaux claires parasites collectées par tronçon et la gestion des effluents viticoles, le Conseil s'engage à réaliser, selon le nouveau planning présenté en séance, le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de mise aux normes des particuliers.

Adopté à l'unanimité.

17-306. MODE DE GESTION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC.

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil approuve le règlement relatif aux conditions d'exercice de la compétence « Eclairage Public » par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM), et décide d'adhérer à la compétence, laquelle recouvre l'entretien des installations et l'investissement lié au développement et à la rénovation des installations d'éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

**17-307. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES 2016.
AVENANT N°2 AU MARCHÉ COLAS.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux cités en objet, le Conseil accepte l'avenant n°2 au contrat COLAS EPERNAY pour un montant de 52 708,50 € HT, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 575 943,00 € HT et concernant la réalisation du réseau d'eaux usées ainsi que la reprise des branchements amiante, rue des Meulières, à Saint Martin d'Ablais.

Adopté à l'unanimité.

**17-308. ECLAIRAGE PUBLIC 2018.
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels de l'opération consistant au remplacement de 500 lanternes ballons fluo, dans la continuité des programmes antérieurs portés par la CC des Coteaux de la Marne et de la CC des Deux Vallées, et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre du Contrat de Ruralité.

Adopté à l'unanimité.

**17-309. AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ « PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DE GESTION DES DECHETERIES ».
LOT 1. PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PORTE-A-PORTE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer le marché à intervenir avec la société **SUEZ RV NORD EST** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante, pour un coût estimatif de 699 874 € HT par an pour les prestations de base et 1 373 € HT par an pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Adopté à l'unanimité.

**17-310. AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DU MARCHE « PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DE GESTION DES DECHETERIES ».
LOT 2. PRESTATIONS DE COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer le marché à intervenir avec la société **MINERIS** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante, pour un coût estimatif de 61 412,50 € HT par an pour les prestations de base et 2 410 € HT par an pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Adopté à l'unanimité.

**17-311. AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DU MARCHE « PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DE GESTION DES DECHETERIES ».
LOT 3. GESTION DU HAUT DE QUAIS DES DECHETERIES.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer le marché à intervenir avec la société **SUEZ RV NORD EST** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante, pour un coût estimatif de 181 620,00 € HT par an pour la tranche ferme et 26 € HT par heure pour un gardien pour la prestation supplémentaire éventuelle.

Adopté à l'unanimité.

**17-312. AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DU MARCHE « PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DE GESTION DES DECHETERIES ».
LOT 4. GESTION DU BAS DE QUAIS DES DECHETERIES, HORS DECHETS DANGEREUX**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer le marché à intervenir avec la société **ONYX EST** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante, pour un coût estimatif de 260 716,58 € HT par an pour les prestations de base et 1 842 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle.

Adopté à l'unanimité.

**17-313. AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DU MARCHE « PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DE GESTION DES DECHETERIES ».
LOT 5. ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETERIES.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer le marché à intervenir avec la société **CHIMIREC VALRECOISE** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante, pour un coût estimatif de 39 150,00 € HT par an pour les prestations de base.

Adopté à l'unanimité.

17-314. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES / INSTITUTION DU PARITARISME / DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant, décide le maintien du paritarisme et fixe un nombre de représentants titulaires de la collectivité égal à celui de représentants du personnel titulaire (chaque titulaire a également un suppléant).

De plus, il décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'établissement en relevant.

Adopté à l'unanimité.

17-315. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL PLACE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES / INSTITUTION DU PARITARISME / DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant, décide le maintien du paritarisme et fixe un nombre de représentants titulaires de la collectivité égal à celui de représentants du personnel titulaire (chaque titulaire a également un suppléant).

De plus, il décide le recueil l'avis de chaque collègue.

Adopté à l'unanimité.

17-316. INSTAURATION D'UNE PRIME DE RESPONSABILITE DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, et précise que le pourcentage retenu est de 15%.

Adopté à l'unanimité.

Le Président demande à l'Assemblée, qui l'accepte, d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance, une délibération relative à une indemnisation par une assurance, suite à un sinistre.

17-317. INDEMNISATION D'UN SINISTRE.

Rapporteur : le Président

Le conseil accepte la proposition d'indemnisation de GROUPAMA, s'élevant à la somme de 4 119,60 € TTC, suite au véhicule qui a pris feu le 29 août dernier, sur le domaine public à Verneuil et qui a endommagé les enrobés.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h20.

Vu pour être affiché le 22 novembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

